ACADÉMIE
DE POITIERS
Liberté
Égalité
Fraternité

Circuit traitement FIJAISV – enseignement EPS et voyage scolaire

EPS

Encadrement des APS par un bénévole
(Vérification honorabilité obligatoire tous les ans en plus de la session d'agrément tous les 5 ans ou la vérification de ses compétences)

↓

L'intervenant extérieur bénévole (IEB) renseigne la fiche saisine FIJAISV "encadrement APS"
(transmise par la direction d'école)

↓

Fiche saisine FIJAISV envoyée par mail à
benevole.eps16@ac-poitiers.fr

↓

Le cabinet de direction ADASEN traite la vérification du FIJAISV

↓

Madame la Secrétaire Générale valide et signe la fiche saisine FIJAISV

↓

Le cabinet de direction ADASEN saisit numériquement la vérification du FIJASIV sur l'application Intervenants Extérieurs 1D afin d'informer le DASEN, l'IEN et le directeur de l'école de sa validation

Si défault d'honorabilité, le cabinet ADASEN prend contact en urgence avec l'IEN et le directeur pour informer le parent concerné.

Voyage scolaire

Voyage scolaire avec nuitée

↓

L'accompagnateur bénévole renseigne la fiche saisine FIJASIV "accompagnement des voyages scolaires"

↓

Le directeur joint les formulaires au dossier de demande d'autorisation de voyage scolaire et transmet le tout à la circonscription

↓

Le CPC EPS transmet les formulaires soit par papier (local courrier panière ADASEN) soit par mail à
benevole.eps16@ac-poitiers.fr

↓

Le cabinet de direction ADASEN traite la vérification du FIJAISV

↓

Madame la Secrétaire Générale valide et signe la fiche saisine FIJAISV

↓

Le cabinet de direction ADASEN renvoie les formulaires au CPC EPS qui poursuit le traitement du dossier

↓

L'IEN de cironcription valide le voyage scolaire